

PROJET PRÉFONTAINE :
UN PASSÉ À RESPECTER

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'OCPM DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
SUR LE PROJET PRÉFONTAINE

25 MAI 2011

HÉLÈNE PAINCHAUD

PRÉAMBULE

Suite à la présentation, le 4 mai 2011, d'un projet immobilier par Conceptions Rachel-Julien, projet qui vise à recycler le centre Raymond-Préfontaine et à revitaliser le site par la construction de 250 condos, dont des logements destinés aux familles, j'aimerais d'abord rappeler les circonstances tragiques qui ont mené à la construction de l'hôpital civique des varioleux, aujourd'hui connu sous le nom de centre Raymond-Préfontaine, et rappeler également que le centre Raymond-Préfontaine représente le legs fait par Gustave Meurling à sa mort, en 1911, à la Ville de Montréal.

Le site Préfontaine doit être revitalisé, certes, mais dans le respect des engagements, anciens et nouveaux, liés au site.

Alors que la Ville s'apprête à célébrer son 375^e anniversaire, il importe d'éviter que ne sombre dans l'oublie la page d'histoire relative à l'épidémie de variole qui a sévi à Montréal dans les années 1885-1886, et d'honorer la mémoire de Gustave Meurling, dont nous célébrons cette année le 100^e anniversaire de sa mort.

Mes commentaires porteront presque exclusivement sur le centre Raymond-Préfontaine et sur le terrain situé à l'est de la rue Marcel-Pépin, qui ont fait l'objet de revendications de la part de la soussignée depuis plus de deux ans.

DEVOIR DE MÉMOIRE

Épidémie de variole (1885-1886)

L'épidémie de variole qui a éclaté à Montréal en 1885 a fait plus de 3 000 victimes. De ce nombre, plus de 2 700 étaient des enfants de moins de 10 ans, en grande majorité issus de familles pauvres francophones. ⁽¹⁾

Legs de Gustave Meurling

À sa mort en 1911, Gustave Meurling légua par testament sa fortune à la Ville de Montréal, demandant qu'elle soit utilisée à des fins de charité (pièce 1 en annexe). En réponse à la demande de madame Lucie Bruneau qui réclamait ce legs pour la construction d'un hôpital pour enfants (Ste-Justine) (pièce 2 en annexe), la Ville de Montréal répondit en ces termes (pièce 3 en annexe) :

«Selon toute probabilité, les Commissaires recommanderont au Conseil, l'emploi de ce legs pour (sic) une œuvre destinée spécialement

⁽¹⁾ Michael Bliss, Montréal au temps du grand fléau – L'histoire de l'épidémie de 1885, Montréal, Libre Expression, 1993, p. 321.

aux pauvres miséreux et indigents de la Ville de Montréal,
conformément aux dernières volontés de M. Meurling.»

Le montant récupéré par la Ville lors du règlement de la succession en 1912 s'élevait à 72 500 \$ (pièce 4 en annexe).

La Ville construisit le Refuge Municipal Meurling sur la rue Champ-de-Mars, inauguré le 20 février 1914. Elle en reprit toutefois possession en 1956 pour y loger ses fonctionnaires du Bien-Être Social. Les pensionnaires du Refuge Municipal Meurling furent alors transférés dans l'ancien hôpital des varioleux évalué, en 1956, à 71 000 \$ (terrain 30 700 \$ et bâtisse 40 300 \$)⁽²⁾. En actualisant le montant reçu de 72 500 \$ lors du règlement de la succession en 1912, et en convertissant cette somme à la valeur de 1956, cette somme représente beaucoup plus que la valeur de l'ancien hôpital des varioleux et de ses terrains en 1956.

L'obligation de la Ville de respecter les dernières volontés de Gustave Meurling est réitérée dans un article publié dans le Journal de Montréal le 29 décembre 1979⁽³⁾, où on peut lire :

"Lorsque M. Meurling a légué une partie de sa fortune à la ville de Montréal, explique M. Henri De Guise, surintendant du centre de transition des réfugiés installé dans le Refuge Meurling sur la rue Préfontaine, il a tout simplement demandé que cet argent serve aux déshérités sans spécifier de quelle façon les autorités de la ville devaient répartir cette somme. "
(mes soulignés)

Par conséquent la Ville, en vendant l'ancien Refuge Meurling à un promoteur immobilier qui y aménagera des condos, ne respecte pas les dernières volontés de Gustave Meurling, consignées par testament le 14 octobre 1910, à moins qu'il ne soit légal et éthique de le faire après 100 ans, c'est-à-dire à moins qu'il n'y ait prescription après 100 ans.

Soulignons que malgré l'état lamentable du centre Raymond-Préfontaine, sa valeur actuelle s'élève à 1 260 000 \$.

SURVIE DU CENTRE RAYMOND-PRÉFONTAINE

Le centre Raymond-Préfontaine ayant répondu, durant plus d'un siècle, aux différents besoins communautaires de la population, il semble presque indécent de le sacrifier aujourd'hui sur l'autel des profits.

(2) «Le refuge Meurling déménage – Il occupera l'ancien hôpital civique des "varioleux", rue Sherbrooke est», La Presse, Montréal, 16 mai 1956, pp. 17 et 33.

(3) Monelle Saindon, «Les dernières volontés de Gustave Meurling respectées», Journal de Montréal, Montréal, Samedi 29 décembre 1979, p. 18.

Les élus municipaux avaient bien saisi cette problématique lors de la première phase de développement du site en 2004.

Dans un article du Journal de Rosemont – La Petite-Patrie du 22 juillet 2004⁽⁴⁾, Marilyne Joseph écrivait ceci au sujet du Centre Raymond-Préfontaine :

«"Le problème, c'est que les promoteurs ne prennent jamais le Centre Préfontaine en considération, alors que c'est bien clair pour nous : nous voulons que la bâtisse soit intégrée au projet. Nous voudrions en faire une sorte de Maison du citoyen" », avait mentionné François Purcell, président du CCU de Rosemont La Petite-Patrie, quelques jours avant la soumission des plans qui ont finalement été approuvés. »
(mes soulignés)

Dans un projet daté de juin 2006, Révision décembre 2006 et avril 2008, Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, intitulé «Orientations de développement de la partie ouest du site de l'ancien Centre Raymond-Préfontaine» (pièce 5 en annexe), on peut lire à la page 7 :

- «• Conservation du centre Préfontaine :
(...)
 - privilégier une mixité d'usages dans le centre de manière à donner accès au public à une partie de l'édifice;(...) »

Par la suite, le 2 octobre 2009, au plus fort de la campagne électorale, des pancartes sont installées sur le terrain du centre Raymond-Préfontaine, annonçant le développement du site. Le communiqué de presse du 6 octobre 2009 (pièce 6 en annexe) stipule, entre autres, ce qui suit :

« L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie est très heureux d'annoncer le lancement d'un appel de propositions pour le développement résidentiel du terrain et la mise en valeur de l'ancien centre Raymond-Préfontaine, sur la rue Rachel.

[...]

(...) Ainsi, le futur acheteur devra respecter un certain nombre d'exigences dont :

⁽⁴⁾ Marilyne Joseph, «Le projet Préfontaine va de l'avant», Journal de Rosemont – La Petite-Patrie, Montréal, 22 juillet 2004.

- la préservation et la mise en valeur du bâtiment principal de l'ancien centre Raymond-Préfontaine;
- (...)
- la construction d'un minimum de 185 logements en incluant des logements destinés aux familles;
- (...)

Le centre Raymond-Préfontaine a été érigé en 1886 et était à l'origine un hôpital destiné au traitement des varioleux. Il possède une très grande valeur par la vocation sociale et humanitaire qu'il a toujours eue et par le témoignage qu'il livre de l'histoire de l'évolution des soins de santé à Montréal.»

Un an plus tard, soit le 25 octobre 2010, une intervention est faite au conseil municipal de la Ville-Centre, demandant que les dernières volontés de Gustave Meurling soient respectées et que le centre Raymond-Préfontaine conserve sa vocation communautaire.

Ces mêmes demandes sont reprises lors du conseil municipal du 22 novembre 2010, ainsi qu'à celui du 13 décembre 2010.

Le 24 janvier 2011, une pétition de 550 noms est déposée au conseil municipal de la Ville-Centre (pièce 7 en annexe). L'original de la pétition est adressé à monsieur Gérald Tremblay et une copie est destinée à monsieur François W. Croteau. Le quart des signataires résident sur les terrains du site Préfontaine, incluant des locataires de la Résidence Piero-Corti. Le premier paragraphe du texte de la pétition se lit comme suit :

«Pour la restauration et/ou la démolition et reconstruction du centre Raymond-Préfontaine (ex Refuge Meurling), afin qu'il poursuive sa vocation sociale et communautaire, pour le bénéfice de tous les citoyens du district du Vieux-Rosemont. »

Finalement, le 12 avril 2011, une dernière intervention est faite au conseil municipal pour souligner le centenaire de la mort de Gustave Meurling (11 avril 1911) et pour contester le fait que l'on passe outre aux dernières volontés de Gustave Meurling, en changeant la vocation du centre Raymond-Préfontaine pour en faire un immeuble à condos.

FUTUR PARC (Lot 4 728 133)

Terrain situé à l'est de la rue Marcel-Pépin (lot 3 636 077, subdivisé par la suite et portant maintenant les numéros de lots 4 728 132 et 4 728 133)

À l'été 2007, les locataires des Habitations communautaires Loggia résidant sur la partie est du site Préfontaine, à l'ouest de la rue Préfontaine et au sud de la rue Rachel, et de part et d'autre de

la rue Marcel-Pépin, avaient remis une pétition au maire André Lavallée (10 août 2007), demandant la création d'un parc, afin de répondre aux besoins des familles nombreuses vivant sur le site, ainsi qu'aux besoins des personnes handicapées (pièce 8 en annexe).

Suite à ces revendications, un projet immobilier avait été soumis en 2008, mais avait finalement avorté (pièce 5 en annexe).

Le 6 avril 2009, la soussignée réactivait le dossier et faisait une première intervention au conseil d'arrondissement, demandant la création d'un parc et la restauration du centre Raymond-Préfontaine.

Une autre intervention suivait au conseil d'arrondissement du 6 juillet 2009, où l'on apprenait que 400 m² étaient mis en réserve pour des fins de parc sur le lot 3 636 077. Il est à noter que l'arrondissement, qui désirait le retour des familles à Montréal, avait choisi de mettre en réserve, pour des fins de parc devant accueillir des enfants, le lot le plus contaminé du site, alors qu'au moins deux autres lots étaient disponibles sur ce même site.

Le 14 octobre 2009, suite à l'annonce faite le 12 octobre 2009 par le maire Gérald Tremblay, au parc Molson, de doubler le budget pour les parcs⁽⁵⁾, une lettre est expédiée à monsieur André Lavallée, maire de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, lui demandant de doubler la superficie du futur parc sur le site Préfontaine, et d'utiliser la totalité du lot 3 636 077 (pièce 9 en annexe). Une copie de cette lettre est expédiée à monsieur Gilles Grondin, conseiller d'arrondissement du Vieux-Rosemont et président du Comité Consultatif d'Urbanisme, ainsi qu'à Me Pierre Rochon, secrétaire d'arrondissement.

Le bureau du maire André Lavallée répond le 22 octobre 2009 qu'il a transmis la demande de la soussignée à monsieur Paul Bourret, directeur de l'arrondissement (pièce 10 en annexe).

Dans la lettre expédiée à la soussignée le 9 novembre 2009 par monsieur Paul Bourret (pièce 11 en annexe), et reçue le 16 novembre 2009, il est clairement stipulé ce qui suit :

« Dans votre correspondance du 14 octobre 2009, à l'intention de monsieur André Lavallée, maire de l'arrondissement, vous souhaitez que l'entièreté du terrain situé au coin sud-est des rues Marcel-Pépin et Rachel soit dédiée à des fins de parc.

Or, au cours de son assemblée du 6 juillet 2009, le conseil d'arrondissement a plutôt décidé d'autoriser le versement d'une partie du lot en question (3 636 077 du cadastre du Québec) dans le domaine public aux fins de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants.

⁽⁵⁾ «Somme de 21 M \$ pour des parcs revampés et branchés», Journal de Rosemont-La Petite-Patrie, Montréal, Vol 62, no 37, Mardi 13 octobre 2009, pp. 5 et 13.

Cette décision est liée au nombre important de familles avec de jeunes enfants recensé dans le secteur. De plus, la superficie de 400 m² retenue correspond à la superficie habituelle des aires de jeux pour enfants que l'on trouve dans l'arrondissement. L'aire de jeux du parc Molson en est un bon exemple.

C'est ainsi que, pour ce site, l'arrondissement a fait le choix de prioriser l'augmentation du nombre d'espaces de jeux à l'intention des jeunes enfants. »

Fort de cette confirmation écrite qu'un minimum de 400 m² du lot 3 636 077 était mis en réserve pour le bénéfice des enfants du site Préfontaine, la soussignée revient à la charge le 16 novembre 2009, lors du premier conseil d'arrondissement des nouveaux élus, réclamant un parc plus grand et la restauration de Centre Raymond-Préfontaine. Elle explique que 400 m² ne permettrait pas l'accessibilité au parc pour les personnes handicapées vivant sur le site.

Le 6 avril 2010, un an jour pour jour après la première intervention de la soussignée au conseil d'arrondissement, elle réitère ses demandes pour l'obtention de la totalité du lot 3 636 077 et la restauration du Centre Raymond-Préfontaine.

Le 8 mai 2010, onze jours avant la séance du comité exécutif de la Ville-Centre, une lettre est expédiée à monsieur le maire Gérald Tremblay, reprenant sensiblement les mêmes demandes que celles formulées dans la lettre adressée à monsieur Lavallée le 14 octobre 2009 (pièce 12 en annexe). Une copie de cette lettre du 8 mai 2010 adressée à monsieur le maire Gérald Tremblay est expédiée à madame Louise Harel, monsieur Richard Bergeron, madame Lyn Thériault, messieurs François W. Croteau et Pierre Lampron, madame Élane Ayotte, messieurs Marc-André Gadoury et François Limoges, ainsi qu'à Me Yves Saindon, Greffier à la Ville de Montréal et responsable des ordres du jour et des procès-verbaux du comité exécutif.

Monsieur Gérald Tremblay est donc au courant de la demande de la soussignée lorsque le comité exécutif approuve le projet de Conceptions Rachel-Julien le 19 mai 2010, puisque son bureau ainsi que le bureau du Greffier en avaient été informés.

Le 26 mai 2010, l'annonce du projet retenu est publiée dans le journal La Presse⁽⁶⁾.

Le 27 mai 2010, en réponse à la lettre du 8 mai 2010 de la soussignée, le bureau du maire Gérald Tremblay l'informait que sa demande était acheminée au directeur de l'arrondissement, monsieur Paul Bourret (pièce 13 en annexe).

⁽⁶⁾ Martin Croteau, «Le centre Préfontaine bientôt transformé en immeuble d'habitation», La Presse, Montréal, Mercredi 26 mai 2010, p. A20.

Quant au maire d'arrondissement, monsieur François W. Croteau, son bureau répondait à la lettre du 8 mai 2010 que lui avait adressée la soussignée (pièce 14 en annexe), en l'informant le 1^{er} juin 2010 que sa demande était transmise au directeur de l'arrondissement, monsieur Paul Bourret (pièce 15 en annexe).

C'est donc dire que la lettre reçue par la soussignée le 9 novembre 2009, et signée par monsieur Paul Bourret, en réponse à la lettre qui avait été expédiée à monsieur André Lavallée, répond également aux lettres expédiées le 8 mai 2010 à monsieur le maire Gérald Tremblay ainsi qu'à monsieur le maire François W. Croteau de l'arrondissement. En effet, en transmettant mes lettres à monsieur Paul Bourret, messieurs Tremblay et Croteau s'en remettent à la compétence du directeur de l'arrondissement qui, nous l'avons vu, a confirmé par écrit la mise en réserve, sur le lot 3 636 077 de 400 m² aux fins de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants. Il a également confirmé que la superficie de 400 m² retenue correspondait à la superficie habituelle des aires de jeux pour enfants que l'on trouve dans l'arrondissement, l'aire de jeux du parc Molson en étant un bon exemple. C'est ainsi que, pour le site, l'arrondissement avait fait le choix de prioriser l'augmentation du nombre d'espaces de jeux à l'intention des jeunes enfants.

L'assurance que les enfants auraient accès à une partie du lot 3 636 077 était une bonne nouvelle mais ne répondait pas aux besoins des 28 personnes à mobilité réduite résidant sur le site. Des interventions sont alors entreprises au conseil municipal de la Ville-Centre le 25 octobre 2010 demandant l'inclusion de ces personnes et, par conséquent, l'octroi d'une plus grande superficie pour le parc. La soussignée demande également que les dernières volontés de Gustave Meurling soient respectées.

Le 24 janvier 2011, sur la pétition de 550 noms déposée au conseil municipal de la Ville-Centre (pièce 7 en annexe), on peut lire au deuxième paragraphe de cette pétition :

« Pour un parc inclusif sur le terrain situé à l'est de la rue Marcel-Pépin, qui accueillera non seulement les enfants, mais également les ânés et les personnes à mobilité réduite.»

CONTAMINATION

Les problèmes de contamination reliés au site sont importants et doivent être traités avec le maximum de prudence, de façon à ne pas mettre en péril la santé des riverains.

CENTRE RAYMOND-PRÉFONTAINE - Problème d'amiante

Dans une Étude d'avant projet pour le recyclage du centre Préfontaine (bâtiment 178), 3100, rue Rachel, Montréal, préparé par Beaupré et Michaud, Architectes, Calculatec Inc, Ingénieurs en structure et en génie civil, et Dupras Ledoux, Ingénieurs en mécanique-électricité, datée du 11 juillet 2003, on peut lire à la page 3 ce qui suit :

«7. L'évaluation des coûts d'enlèvement de l'amiante (...). Nous devons assumer que si des opérations de démolitions importantes devaient avoir lieu, il faudrait qu'elle soient précédée d'un enlèvement de l'amiante par les méthode d'enlèvement à risque élevé. Suite a nos discussions avec un entrepreneur spécialisé et en prenant en considération la proportion des plâtres en place nous concluons que les montants pourraient atteindre 200 000 \$ pour l'enlèvement complet avant intervention.»
(mes soulignés)

Le 8 décembre 2009, Marilou Seguin écrivait dans Rue Frontenac⁽⁷⁾ ce qui suit :

«Les fondations sont abîmées, presque tout le câblage électrique et la tuyauterie de l'édifice ont été volés au fil du temps et les lieux contaminés à l'amiante devront subir une intense cure de nettoyage explique Michel Nadeau, directeur des stratégies et transactions immobilières à la Ville de Montréal.»
(mes soulignés)

FUTUR PARC – Terrain hautement contaminé du lot 3 636 077 (subdivisé sous les numéros de lots 4 728 132 et 4 728 133)

Le 6 juillet 2009, le conseil d'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie mettait en réserve 400 m² du lot 3 636 077, sachant ce lot hautement contaminé.

Dans un article du Journal de Rosemont – La Petite-Patrie du 22 juillet 2004, Marilyne Joseph écrivait ceci au sujet du terrain situé à l'est de la rue Marcel-Pépin⁽⁸⁾ :

«C'est donc sur la partie est du site Préfontaine que seront érigés les 120 logements sociaux et communautaires. Ces logements seront répartis dans un premier immeuble de huit étages, près du coin des rues Rachel et Préfontaine, qui abritera une soixantaine de logements, dont des studios, des 3 ½ et des 4 ½.

Trois autres immeubles de quatre étages seront aussi construits entre la rue Préfontaine et la nouvelle rue en angle droit qui ira de la rue Rachel à la rue Préfontaine. Ces derniers compteront une soixantaine de logements familiaux de type 5 ½ et 6 ½. Les parties du sol trop contaminées seront quant à elles transformées en espaces verts ou en

⁽⁷⁾ Marilou Séguin, «Un squat célèbre mis en vente à Montréal», Rue Frontenac, Montréal, 8 décembre 2009.

⁽⁸⁾ Marilyne Joseph, loc.cit.

stationnement, puisqu'il est complètement impensable d'y ériger des immeubles résidentiels.

(Mes soulignés)

[...]

La forte présence de plomb, de soufre et d'hydrocarbures sur le site du Centre Préfontaine a souvent risqué de faire avorter le projet de construction de logements sociaux. La décontamination des sols est en effet une opération complexe et surtout onéreuse.

(Mes soulignés)

Par la suite, dans un projet daté de juin 2006, Révision décembre 2006 et avril 2008, Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, intitulé «Orientations de développement de la partie ouest du site de l'ancien Centre Raymond-Préfontaine» (pièce 5 en annexe), on pouvait y lire à la page 7 :

«Le site de la carrière est à ce moment considéré comme étant non-constructible. Toutefois, une proposition d'entente avec le Ministère de l'environnement a été faite pour rendre possible une construction sur pieux avec étanchéisation de la matière contaminée par 1m de matière neuve compactée et une dalle étanche recouvrant le tout.»

«Mes soulignés)

À la lecture de ces textes, il semble plutôt hasardeux d'ériger un bâtiment sur ce terrain.

L'avertissement que l'on retrouve à la page 7 du cahier de propositions n'est pas plus rassurant.

«1.9 OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Études phases I, II et III

[...]

Que le proposant effectue ou non une étude de sol, il reconnaît que la vente sera faite sans garantie quant à l'état et la qualité du sol et à ses seuls risques et périls.

Et ça continue aux pages 38 et 39 du formulaire de propositions :

«Études «Phases I II et III »

La décontamination du site sera à l'entière responsabilité et aux frais du Proposant retenu.

[...]

Garantie

La vente sera faite sans aucune garantie et aux risques et périls du Proposant.»

Finalement, dans un article publié dans le Journal de Rosemont – La Petite-Patrie le 13 octobre 2009⁽⁹⁾, on peut lire :

«La Ville prendra ses responsabilités et verra à la restauration du centre dans les meilleurs délais (...)»
(mes soulignés)

Il serait plus juste de dire que les responsabilités de la Ville reliées au site changeront de mains, puisqu'il est clairement stipulé au cahier de propositions que la décontamination du site est à l'entière responsabilité et aux frais du Proposant, et que la vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls du Proposant.

C'est d'autant plus inquiétant que si on va de l'avant avec la construction de condos, la responsabilité risque d'être transférée aux copropriétaires.

Finalement, les réponses du promoteur lors de la présentation du projet le 4 mai dernier étaient évasives et non convaincantes quant aux risques reliés au travail de décontamination du centre Raymond-Préfontaine et aux risques encore plus grands reliés au sol contaminé du lot 4 728 132.

VISION À COURT TERME AXÉE SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

L'aspect économique est sérieusement pris en considération. Le montant des taxes sur un immeuble à condos étant important, il n'est pas étonnant que l'augmentation de la densité ait été priorisée. L'appel de propositions exigeait la construction d'un minimum de 185 logements. Le promoteur a fait passer ce nombre à 253 logements, une augmentation de 68 logements, ce qui représente le nombre de logements à être réalisés sur le lot 4 728 132, le lot contaminé à l'est de Marcel-Pépin.

Le changement de vocation du site, le changement de zonage, entraînent un changement drastique de l'évaluation foncière. Il suffit de comparer les tableaux qui suivent.

Sur la fiche d'immeuble du cahier de propositions, on retrouve à la page 26 les informations suivantes :

⁽⁹⁾ Valerie R. Carbonneau, «Métamorphose d'un vestige patrimonial», Journal de Rosemont – La Petite-Patrie, Montréal, Vol 62, no 37, Mardi 13 octobre 2009, pp. 1 et 3.

3.3.3 – Évaluation municipale	(Rôle triennal 2007-2010)
Terrain :	984 400,00 \$
Bâtiment :	<u>1 173 500,00 \$</u>
Total :	2 157 900,00 \$

Les numéros de lots ne sont pas indiqués. Seul le mot «terrain» au singulier apparaît, laissant supposer que le montant de l'évaluation n'implique qu'un seul terrain. Toutefois, deux lots font partie de l'appel de propositions :

Lot 3 635 817 :	846 300,00 \$
Lot 3 636 077 :	<u>138 100,00 \$</u>
Total :	984 400,00 \$

Le 14 octobre 2010, la soussignée obtient de la division des taxes les renseignements suivants concernant l'évaluation 2010 :

3100 Rachel Est et terrain :	2 019 800,00 \$
Lot 3 636 077 :	<u>669 500,00 \$</u>
Total :	2 689 300,00 \$

Le montant du 3100 Rachel Est et du lot 3 635 817 est demeuré le même que celui indiqué au rôle triennal 2007-2010 :

Lot 3 635 817 :	846 300,00 \$
Bâtiment :	<u>1 173 500,00 \$</u>
Total :	2 019 800,00 \$

Par contre, en ce qui concerne la valeur du lot 3 636 077, le plus contaminé du site, sa valeur a fait un bond phénoménal de 531 400 \$ depuis le 6 octobre 2009.

Si on compare maintenant ces évaluations avec les évaluations du rôle triennal 2011-2013, la valeur du bâtiment augmente de 86 500 \$ et celle du lot 3 635 817 fait un bond de 307 800 \$. Toutefois, la valeur du lot 3 636 077 demeure inchangée.

	(Rôle triennal 2011-2013)
Lot 3 635 817 :	1 154 100,00 \$
Lot 3 636 077 :	669 500,00 \$
Bâtiment :	<u>1 260 000,00 \$</u>
Total :	3 083 600,00 \$

Ainsi, sans qu'aucuns travaux n'aient été effectués sur le site Préfontaine, le Proposant voit la valeur des terrains et de la bâtisse augmenter de 925 700,00 \$. Du même coup, la Ville voit la valeur de son portefeuille immobilier augmenter du même montant.

Le lot 3 636 077, qui est passé en 2010 de 138 100,00 \$ à 669 500,00 \$, une augmentation de 531 400,00 \$, ne fait aucun autre gain au rôle triennal 2011-2013. Le lot ayant fait l'objet d'une subdivision, la partie nord du lot portant maintenant le numéro 4 728 132 et la partie du futur parc le numéro 4 728 133, ces nouveaux numéros de lots n'apparaissent pas encore au nouveau rôle d'évaluation. C'est toujours le lot 3 636 077 qui y est inscrit. Toutefois, il est possible que des changements sur la valeur foncière de ces lots apparaissent lors de leur inscription au rôle.

CIRCULATION

Entre le 15 septembre 2010 et le 25 septembre 2010, trois accidents sont survenus sur la rue Rachel Est, entre André-Laurendeau et Midway.

La vitesse excessive sur la rue Rachel et la courbe qui se trouve juste à l'est de la rue Marcel-Pépin accentuent les risques d'accident, surtout lorsqu'un transport adapté s'arrête devant le 3150 de la rue Rachel Est.

L'intersection André-Laurendeau et Rachel est particulièrement dangereuse. Il est impensable, pour des raisons de sécurité, d'envoyer les petits enfants du site Préfontaine au parc Jean Duceppe, situé près de la rue Mont-Royal, donc à une bonne distance de marche pour des petits enfants.

De plus, avec l'agrandissement récent du magasin Canadien Tire du Centre commercial Maisonneuve, la circulation sera encore plus dense.

J'ai colligé les informations suivantes concernant les trois accidents survenus en septembre 2010.

Le premier accident est survenu le 15 septembre 2010, vers 10 h, au coin des rues Rachel et Dézéry. Le conducteur aurait fait un arrêt cardiorespiratoire, impliquant trois véhicules et bloquant la circulation durant plusieurs heures.⁽¹⁰⁾ Cette intersection se trouve à un coin de rue à l'est du site Préfontaine.

Le 25 septembre 2010, à 22 h, un deuxième accident se produit devant le 3150 de la rue Rachel Est. Alors qu'une personne à mobilité réduite vient tout juste de descendre du transport adapté et d'entrer dans l'immeuble, le véhicule qui l'a déposée est embouti. Sous la force de l'impact, les coussins gonflables de la voiture fautive sont actionnés. Deux jeunes occupent cette voiture, sous l'effet, semble-t-il, de drogue ou d'alcool. L'impact est tel que la voiture fautive sera remorquée. Cet accident nécessitera l'intervention de quatre voitures de police et d'un camion pompier.

Toujours le 25 septembre 2010, à 22 h 50, un autre véhicule emboutit une voiture qui attend le feu vert au coin des rues André Laurendeau et Rachel Est. Il y a délit de fuite et la police rattrape les fautifs. Le rapport de police concernant cet événement est le 44 100925-027.

⁽¹⁰⁾ Maxime Deland, «Deux accidents font sept blessés», 24 H Actualités, Montréal, Jeudi 16 septembre 2010, p. 10.

RECOMMANDATIONS

CENTRE RAYMOND-PRÉFONTAINE – Devoir de mémoire

CONSIDÉRANT qu'il est important de commémorer les événements tragiques de 1885-1886 qui ont conduit à la construction de l'hôpital des varioleux, épidémie qui a causé la mort de plus de 2 700 enfants de moins de 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé insuffisant de commémorer l'épidémie de variole de 1885-1886 par l'installation de «picots» sur certaines surfaces, ou le rappel des anciennes ailes du centre par une bande végétale gazonnée;

CONSIDÉRANT que la Ville célébrera bientôt son 375^e anniversaire et que les événements de 1885-1886 font partie intégrante de son histoire;

CONSIDÉRANT que le centre Raymond-Préfontaine représente le legs fait par Gustave Meurling à la Ville de Montréal en 1911, et qu'on ne respecterait pas ses dernières volontés si le centre Raymond-Préfontaine était vendu à des intérêts privés;

CONSIDÉRANT que nous célébrons cette année le 100^e anniversaire de la mort de Gustave Meurling (11 avril 1911);

CONSIDÉRANT que le legs de Gustave Meurling représente, en quelque sorte, un cadeau de la France, puisque Gustave Meurling vivait en France et qu'il est décédé à Cap d'Ail, sur la Côte d'Azur;

IL EST RECOMMANDÉ de convertir le centre Raymond-Préfontaine en un centre d'histoire sur les épidémies qui ont frappé Montréal depuis sa fondation. De plus, ce serait un excellent outil didactique à offrir aux écoles et aux CEGEP, qui inciterait peut-être les jeunes à orienter leur carrière en recherche.

FUTUR PARC – Devoir de mémoire

IL EST RECOMMANDÉ de créer sur le site, plus spécifiquement sur le lot 3 636 077 (maintenant subdivisé sous les numéros de lots 4 728 132 et 4 728 133), un parc commémoratif, à l'exemple de ce qui s'est fait au parc national de Grosse-Île pour honorer les victimes irlandaises de l'épidémie de typhus de 1847; ainsi, les victimes de 1885-1886 ne seraient pas oubliées.

CENTRE RAYMOND-PRÉFONTAINE – Continuité

CONSIDÉRANT que la population du Vieux-Rosemont a fait preuve de tolérance et de patience durant plus de 100 ans, en accueillant les différentes clientèles que la Ville lui imposait;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le centre Raymond Préfontaine, par sa situation géographique sur le site et CONSIDÉRANT qu'un centre communautaire contribuerait à tisser des liens entre les résidents actuels et les futurs résidents, et éviterait ainsi un clivage entre les deux groupes en présence;

IL EST RECOMMANDÉ de conserver la vocation sociale et communautaire du centre Raymond-Préfontaine en offrant à la population du district du Vieux-Rosemont des services de CPE, d'aide aux devoirs, d'aide aux nouveaux arrivants, de cuisine populaire ou de cuisine du monde, de camps de jour l'été, ainsi que l'accès à une vaste salle communautaire pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.

FUTUR PARC – Continuité

CONSIDÉRANT les risques reliés à la construction de logements sur le lot hautement contaminé 4 728 132 situé à l'est de la rue Marcel-Pépin et qu'il serait plus sage et plus sécuritaire de laisser ce terrain à ciel ouvert;

CONSIDÉRANT que la construction d'un immeuble sur le lot 4 728 132 situé à l'est de la rue Marcel-Pépin ne permettrait pas de percées visuelles significatives vers le centre Raymond-Préfontaine, à partir de la rue Rachel;

CONSIDÉRANT que la Ville s'était déjà engagée, en novembre 2009, à installer une aire de jeux de 400 m² sur le lot 3 636 077;

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'enfants en bas âge vivant déjà sur le site Préfontaine;

CONSIDÉRANT que 28 personnes à mobilité réduite habitent également sur le site Préfontaine;

CONSIDÉRANT le danger que représente la rue Rachel pour les enfants en bas âge ainsi que pour les personnes à mobilité réduite;

IL EST RECOMMANDÉ que l'entièreté du lot 3 636 077 soit convertie en parc, permettant non seulement l'installation de l'aire de jeux de 400 m² mise en réserve sur ce lot et confirmée par lettre datée du 9 novembre 2009, mais permettant aussi que le futur parc soit inclusif, et qu'il puisse également y accueillir les personnes à mobilité réduite et les aînés, tel que demandé dans la pétition remise à messieurs Gérald Tremblay et François W. Croteau le 24 janvier 2011.

CENTRE RAYMOND-PRÉFONTAINE et FUTUR PARC - Coûts

CONSIDÉRANT que les coûts reliés aux recommandations de la soussignée pour le site Préfontaine sont importants;

IL EST RECOMMANDÉ de solliciter la participation des gouvernements fédéral et provincial, et celle de commanditaires liés de près ou de loin au site.

Vous remerciant de m'avoir donné l'occasion de faire entendre ma voix, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hélène Painchaud

(C O P I E)

Je, GUSTAVE MURLING, de Villa Verotschka, Cap d'Ail, dans le Département des Alpes Maritimes, dans la république française REVOQUE PAR LES PRESENTES toutes mes dispositions testamentaires antérieures et déclare que ceci est mon testament.

1- JE NOMME REMY RENDU, de la ville de Mentone, dans le département des Alpes Maritimes susdit, notaire public, (ci-après appelé mon exécuteur français) pour être l'exécuteur de mon présent testament en ce qui concerne mes biens en France et en Allemagne, et ANDREW JAMESON MATTHEWS DUNCAN et ALAN GRAEME GIBSON, tous deux pratiquant comme avocats au No. 21 de la rue Leadenhall, Londres, (ci-après appelés mes exécuteurs anglais) pour être les exécuteurs de mon présent testament en ce qui concerne mes biens en Angleterre et en Amérique.

2- Je donne et lègue en fidéicommiss tous mes biens, meubles et immeubles, situés en France et en Allemagne à mon exécuteur français, et tous mes biens, meubles et immeubles, situés en Angleterre et en Amérique, à mes exécuteurs anglais, pour qu'ils les vendent et les convertissent en argent, avec pouvoir d'ajourner telles vente et conversion, et avec instruction de payer à même l'argent ainsi réalisé et les fonds que je posséderai à ma mort les frais de mes funérailles les dépenses se rattachant à mon testament ainsi que mes dettes; et les deniers qui resteront ainsi que les biens qui n'auront pas été convertis en argent appartiendront EN FIDÉICOMMISS au maire et à corporation de la Ville de Montréal, Canada.

(pour)

pour être employés par eux à des fins de charité ou autres fins, pour l'avantage des habitants de ladite Ville, selon que ledit maire et ladite corporation le jugeront à propos, à leur absolue discrétion; et je déclare que le reçu du Trésorier de la Cité ou de tout autre fonctionnaire de ladite Ville de Montréal alors autorisé à recevoir de l'argent au nom dudit maire et de ladite corporation constituera une suffisante et valable quittance pour mes exécuteurs et fidéicommissaires pour tous deniers payés par eux en vertu de mon présent testament.

3- Mes exécuteurs et fidéicommissaires, au lieu d'agir personnellement, employer et payer un avocat ou autre personne pour faire tout ce qui sera nécessaire relativement à l'administration de ma succession ou des fidéicommiss par les présentes constitués, y compris la réception et le paiement de deniers, et tout notaire ou autre personne exerçant une profession ou un commerce pourra être ainsi employé et aura droit d'exiger et de recevoir des honoraires pour ses services ou ceux de sa société y compris tout ce qu'un exécuteur ou fidéicommissaire n'étant pas un avocat, un notaire ou un homme d'affaires aurait pu faire personnellement.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature aux présentes, ce 14^{me} jour d'octobre 1910.

(Signé) G. Meurling.

Signé par le testateur
en notre présence.

(Signé) Horace S. Popkin,
21 rue Leadenhall,
Londres, E.C.
Clerc .

AC. A.C. Pharo,
21 rue Leadenhall,
Londres, E.C.
Clerc .

(Vraie Copie)

TRANSMIS
COMMISSAIRE LACHAPPELLE

MAR 21 1912

RECEIVED
MAR 20 1912
COMMISSAIRE

M. J. Lachapelle
Au Honorable le Maire de Montréal

Et Messieurs les Commissaires

Et Messieurs les Citoyens

RECEIVED
REPONDU
MAR 20 1912
COMMISSAIRE

L'an dernier, dit le lendemain que
fut publiée dans les journaux la
nouvelle d'un legs fait par Mon-
sieur Mearns à la ville de Mon-
tréal. Lady Laessle, Madame Joseph
Leman, Madame Gerin, Lafoie,
Madame John Mac Donald, Made

messelle Rolland, Madame Throdula
Brunson, dames patronnesses de
l'Hôpital Saint-Justine, se ren-
dant auprès de Messieurs les Com-
missaires et étaient les premières
à demander de faire bénéficier leur
institution de ce legs.

Assurées de l'importance de leur
œuvre et désirant ardemment con-
struire un hôpital pour les en-
fants, ces dames formulèrent de nou-
veau leur vœu par écrit et prirent

Messieurs les Commissaires et mes.
seurs je estime de bien vouloir
examiner leur demande.

Lucie L. Brunson.

vice-présidente.

Emphrosine Bolland

secrétaire.

Montreal, 19 mars, 1916.

*M. Lucie Brunet, Présidente
M. Joseph Lucey
M. A. Desjardins
M. P. Duchesneau, M. L.
M. H. Hurling, M. L.*



*Les lettres et documents doivent être adressés
au Secrétaire du
Bureau des Commissaires*

*Bureau des Commissaires
de la Cité de Montréal.*

Hôtel de Ville, Montréal, 31 Mars 1912.

M^{me} Lucie L. Brunet,
Vice-Présidente,
Hôpital Ste Justine.

Madame,

Les Commissaires ont pris communication de votre lettre du 19 courant, au sujet du legs Meurling et je suis chargé de vous informer, en réponse, que leur intention n'est pas de recommander au Conseil de partager le legs Meurling entre diverses institutions.

Selon toute probabilité, les Commissaires recommanderont au Conseil, l'emploi de ce legs pour une oeuvre destinée spécialement aux pauvres miséreux et indigents de la Ville de Montréal, conformément aux dernières volontés de M. Meurling.

Veuillez me croire, Madame,

Votre bien dévoué,

Secrétaire.

(Gustave Mourling).

Through a will made in London, England, on the 14th of October 1910, Mr. Gustave Mourling, of Villa Verotscha, Cap d'ail, France, left, after payment of his just debts, etc:-

"The residue of the said moneys and any uncontested investments and property UPON TRUST for the Mayor and corporation of the City of Montreal in the Dominion of Canada to be employed by them for such charitable or other purposes for the benefit of the inhabitants of the said City as the said Mayor and Corporation shall in their absolute discretion think fit".

Gustave Mourling died on the 11th of April 1911, in his villa Verotscha, at the age of 87 years, leaving a fortune of \$106,500. (\$16,500, assets, real estate and stocks in France and \$90,000 in England---\$60,000 of which in American stocks and \$30,000 English and other stocks).

The City of Montreal, considering it might be compelled to pay to the French Government a tax of 23% on the total of the inheritance, or about \$25,000 and close to \$8,000 other costs etc. (total \$33,000) did only accept the English estate, viz: - \$90,000. - All expenses paid, the city of Montreal received a sum of \$72,429.19.

It is then that, upon our recommendation, the Mourling Municipal Refuge was built for the homeless, at a cost of \$180,200 (in full); the part of the City was therefore \$107,770.81 and the City also assumes the administration expenses, from its general budget.

The refuge opened its doors on the 23rd of March 1914; it has been working ever since.

Villa Verotscha has now disappeared; a seismic disturbance damaged the villa's foundations. Water penetrated underneath and the ground being clayish the villa crumbled in the sea;

Neither is there anything remaining from the French succession: the notary (Rendu), appointed by the testator to act as executor, disappeared with the hoard of money, forgetting to render his accounts...

Who was Gustave Mourling ?

Of Belgian origin, some say of French nationality, he was rather cosmopolitan, having lived in France, in England, in the United States and in Canada (in Montreal about 1872, when in his forties); he roomed on St. Francois-Xavier street, in the building of the old parochial library, the property of the Sulpicians, occupied nowadays by the "Transportation Building"; he had a financial and agencies business, and was apparently an intimate of Sir Adolphe Chapleau, whose office was situated in the same building.

The pleasant recollections he had of Montreal were instrumental to his choice of that City as a legatee.

He died without leaving any children, having contracted a rather late marriage at about 46 years, with a widow of 40, by name of Scott née Alice Freinsick (a German American), possessing an estate.

Up to Gustave Meurling's decease in 1911, there were in the name of his wife \$60,000 of American stocks (Pennsylvania P.W., N.Y. C. & N. River)

She died in France in 1879, at the age of 45 years, and was buried in Montana, where she was re-interred with her husband on the 14th of April 1911.

Gustave Meurling remarried in France but was divorced some time after.

Gustave Meurling was of towering physique, being over six feet high; he wore a full beard in the fashion of the late King Leopold of Belgium, to whom he was said to resemble remarkably. Being an enthusiastic hunter, he owned a pack of eight hounds, which he could not keep at home, but had entrusted an old servant to look after.

He was an accomplished rider. Nomad, very original, he lived a free life, even during his wife's life; they had no home and were always at the hotel, according to their last house-keeper's statement.

Nevertheless, he was a philanthropist to whom the homeless are much indebted.

Some Canadians, favoured by fortune, may perhaps some day follow his example.

ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PARTIE OUEST DU SITE DE L'ANCIEN CENTRE RAYMOND-PRÉFONTAINE



Arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Jun 2006
Révision décembre 2006 & avril 2008

1. INTRODUCTION
2. MISE EN SITUATION
3. HISTORIQUE
4. DESCRIPTION DU CONTEXTE
5. DESCRIPTIF DU SITE
6. ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT
7. CONCLUSION

1. INTRODUCTION

Héritage du XIX^e siècle, tout comme ses voisins les Shop Angus, le site du centre Raymond-Préfontaine se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire. Longtemps voué à un rôle de guérison, ce lieu situé dans la frange des quartiers centraux, se trouve au cœur d'un nouveau dynamisme amené par la présence du Technopôle Angus, un secteur d'emploi en croissance, prisé pour son souci de l'écologie, par la proximité du centre de soins Lucille-Teasdale et aussi par la présence d'une variété de quartiers résidentiels de qualité.

Propriétaire du terrain depuis 1886, la Ville de Montréal entrevoit la possibilité d'une transformation du site et de l'édifice centenaire afin de poursuivre la structuration de l'ensemble de l'îlot, en respect du patrimoine que représente le centre Raymond-Préfontaine.



2. MISE EN SITUATION

a. Le centre Raymond-Préfontaine

Situé sur la rue Rachel à l'angle de la rue Préfontaine, le site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine fait l'objet d'un développement à des fins domiciliaires. De nouveaux logements sont construits sur la moitié est de l'emplacement. D'une superficie approximative de 7 300 m², les parcelles ceinturant l'édifice du centre font l'objet de réflexions, quant à la nouvelle vocation qui pourrait leur être attribuée en incluant le centre lui-même.



3. HISTORIQUE

Le centre Raymond-Préfontaine ainsi que l'ensemble du terrain autour a été acquis par la Ville de Montréal en 1886. Elle en est toujours propriétaire. Érigé en deux phases (1886 et 1912), l'édifice principal original, de plus de 100 ans, a connu, de manière permanente, une vocation civique puisqu'il a été, tour à tour, utilisé comme hôpital pour varioleux, refuge, centre pour toxicomanes, accueil pour les «Boat People» et, finalement, occupé par un groupe de jeunes au courant de l'été 2001. Il est inoccupé depuis ce temps.

L'évaluation patrimoniale du bâtiment a montré qu'il possède une très grande valeur historique rattachée à sa capacité de raconter l'histoire de la mise en place du Service de santé de la Ville de Montréal. Il est aussi remarquable pour sa valeur symbolique qui repose sur la vocation sociale et humanitaire qu'il a toujours eue.

4. DESCRIPTION DU CONTEXTE

a. Inclusion dans un très vaste îlot

L'emplacement du centre Préfontaine prend place dans un vaste îlot d'une taille comparable à environ quatre îlots typiquement montréalais. De forme irrégulière, il s'étend de la rue Préfontaine aux voies ferrées du Canadien Pacifique, entre les rue Rachel et Sherbrooke.

Cet îlot fortement déstructuré est constitué d'un bâti dont l'implantation est sans cohérence et de diverses hauteurs. La portion de l'îlot situé à l'ouest du site est occupée par un centre commercial qui est doté d'un grand stationnement. Ces caractéristiques sont des obstacles aux parcours piétons d'autant plus qu'il y a absence de voies publiques traversantes du nord au sud.



b. Des projets structurants en cours

Les constructions sur le site sont un premier pas vers une structuration d'un ensemble. En effet, la construction de 121 logements pris en charge par des coopératives d'habitations et par un organisme à but non lucratif, en bordure de la rue Préfontaine, et l'agrandissement de l'ancien siège social de la Croix-Rouge canadienne, à l'angle des rues Sherbrooke et Préfontaine qui a été converti en 93 logements pour personnes âgées, sont conçus en fonction d'un ensemble. Réparties dans 4 édifices, dans la partie nord de la rue Préfontaine, ces unités accueillent des clientèles variées, dont entre autres, de grandes familles.

La mise en valeur de la moitié ouest du site Préfontaine viendrait poursuivre de façon cohérente ce processus de réaménagement.



5. DESCRIPTION DU SITE

Le sol y est généralement plat et planté de nombreux arbres de diverses variétés (peuplier de Lombardie, frêne de Pennsylvanie, cerisier de Pennsylvanie, érable argenté, arbre aux quarante écus, etc). On y trouve notamment une rangée d'érables argentés au tronc solide et à la cime dense. Le sol, tout comme dans la portion est, devra être décontaminé avant tous travaux de construction.

Actuellement, les normes de zonage sur cette portion du site continuent de refléter la vocation civique du centre.





6. ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

La mise en valeur du centre et des parcelles attenantes doit se réaliser dans une optique de développement cohérent et structurant de l'ensemble du secteur. Les orientations de développement doivent prendre en compte la valeur du bâtiment relevée à l'évaluation patrimoniale et la valeur paysagère du site et rendre l'îlot plus perméable aux piétons.

De plus, bien que les normes de zonage actuelles ne permettent que des occupations à caractère institutionnel sur l'emplacement, il conviendrait d'y favoriser une mixité d'usages, soit l'habitation, les activités socio-communautaires et culturelles et les espaces verts.

Pour ce faire, les balises suivantes sont posées comme cadre pour l'aménagement du terrain et la construction des édifices projetés.

- Conservation du centre Préfontaine :
 - préserver et recycler le corps central du bâtiment;
 - préserver une vue partielle sur le corps central du centre Préfontaine à partir de la rue Rachel ;
 - dégager le volume du corps central du centre Préfontaine des constructions avoisinantes en façade sur la rue Marcel-Pepin ;
 - privilégier une mixité d'usages dans le centre de manière à donner accès au public à une partie de l'édifice ;
 - construire des bâtiments de 4 étages maximum autour du centre.
- Structuration de la rue Rachel :
 - construire des bâtiments de 6 étages maximum avec façade sur la rue Rachel.
- Structuration de l'îlot :
 - aménager un sentier piétonnier (largeur de 4 à 6 m) le long du secteur commercial bordant le site à l'ouest ;
 - conserver la rangée d'érables argentés recensés près de l'entrée au site ainsi que le peuplier à feuilles deltoïdes à l'arrière;
 - aménager une aire de jeu sur l'emplacement.
- Minimisation de la visibilité des stationnements :
 - prévoir le stationnement des véhicules en sous-sol via un accès par la portion nord-sud de la rue Marcel-Pepin.

7. BALISES DE DÉVELOPPEMENT

(en vue d'appels de propositions)

Un scénario de développement sur l'emplacement est proposé de manière à établir des balises compatibles au site et à son contexte :

- cession de l'ensemble du terrain de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin;
- construction de bâtiments résidentiels de 6 étages sur la rue Rachel et de 4 en bordure de la nouvelle voie publique ;
- agrandissement du centre au nord et au sud sur 4 étages, à usage collectif, commercial au rez-de-chaussée et/ou résidentiel aux étages;
- au total, environ **170 logements** pourraient être construits.

Le site de la carrière est à ce moment considéré comme étant non-constructible. Toutefois, une proposition d'entente avec le Ministère de l'environnement a été faite pour rendre possible une construction sur pieux avec étanchéisation de la matière contaminée par 1m de matière neuve compactée et une dalle étanche recouvrant le tout.

7. CONCLUSION

La mise en œuvre d'un scénario de développement, appuyée sur les balises mentionnées, contribuera à amorcer la restructuration de ce vaste îlot.

Ainsi, le positionnement de la portion est-ouest de la rue Marcel-Pepin qui permet de cadrer la façade centenaire du centre Préfontaine et de permettre un dialogue avec l'architecture du projet présentement en construction, constitue un premier geste de structuration de l'îlot dont l'esprit est à poursuivre. Aussi, il s'agit d'installer sur le site une ambiance plus urbaine, en priorisant un bâti qui crée un front sur la rue Rachel et qui structure la portion nord-sud de la rue Marcel-Pepin.

De même, la réalisation d'un passage piétonnier et son prolongement éventuel vers le sud favoriseraient une liaison rapide et directe entre les rues Rachel et Sherbrooke, et vers la station de métro Préfontaine, en plus de former un nouvel îlot se rapprochant de la forme des îlots typiques d'un quartier résidentiel. Cette division de l'îlot en faciliterait la mise en valeur et constituerait une bande verte entre le centre commercial et le futur développement.

Le parachèvement du nouveau développement du site du centre Raymond-Préfontaine pourra servir d'incitatif au rehaussement de la valeur du reste des terrains de ce secteur par la réalisation d'autres projets alliant des qualités d'aménagement et d'architecture à un cadre de vie de quartier agréable.



Communiqués

Rosemont–La Petite-Patrie va de l'avant avec le développement des terrains du centre Raymond-Préfontaine

Montréal, le mardi 6 octobre 2009 – L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est très heureux d'annoncer le lancement d'un appel de propositions pour le développement résidentiel du terrain et la mise en valeur de l'ancien centre Raymond-Préfontaine, sur la rue Rachel.

Le terrain à développer est situé du côté sud de la rue Rachel Est, à l'ouest de la rue Préfontaine et de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin, à proximité du Technopôle Angus. En accord avec son Plan d'action Familles-Enfants, l'arrondissement aménagera un parc à proximité du nouveau développement et y installera une aire de jeu pour les enfants du quartier.

Fidèle à son habitude de planification urbaine et de développement intégré, l'arrondissement s'est assuré de bien déterminer les paramètres de développement du site. Ainsi, le futur acheteur devra respecter un certain nombre d'exigences dont :

- la préservation et la mise en valeur du bâtiment principal de l'ancien centre Raymond-Préfontaine;
- la construction d'un minimum de 185 logements en incluant des logements destinés aux familles;
- la construction de stationnements en sous-sol;
- la préservation des arbres d'intérêts et l'aménagement d'un sentier piétonnier.

Le centre Raymond-Préfontaine a été érigé en 1886 et était à l'origine un hôpital destiné au traitement des varioleux. Il possède une très grande valeur par la vocation sociale et humanitaire qu'il a toujours eue et par le témoignage qu'il livre de l'histoire de l'évolution des soins de santé à Montréal.

Rappelons qu'une première phase de développement du site adjacent avait permis la construction de 122 logements sociaux et communautaires.

Montréal, le 24 janvier 2011

Monsieur Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R.1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur François W. Croteau
Maire de l'arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie
5650, rue d'Iberville
2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

**Objet : Dépôt d'une pétition concernant le Centre Raymond-Préfontaine (ancien Centre de
réhabilitation Meurling) et le lot 3 636 077 situé à l'est de la rue Marcel-Pépin**

Messieurs,

L'année 2011 marque le centenaire de la mort de monsieur Gustave Meurling et son legs par testament de sa fortune à la Ville de Montréal. Malgré la quarantaine d'années qui s'étaient écoulées depuis son séjour à Montréal, Gustave Meurling, qui vivait alors en France, a choisi Montréal comme légataire de ses biens.

Sa générosité contraste avec le peu de reconnaissance témoignée par la Ville de Montréal qui, au début des années 1980, a fait disparaître le nom de Meurling au profit de Raymond Préfontaine. La Ville de Montréal devrait s'inspirer de la devise du Québec «Je me souviens» et profiter du centenaire de la mort du donateur pour revitaliser le centre Raymond-Préfontaine, lui redonner le nom de Meurling et s'en servir dans une campagne promotionnelle à l'étranger.

Vous trouverez annexée à la présente une pétition de 551 noms demandant que le Centre Raymond-Préfontaine (ancien Centre de réhabilitation Meurling) conserve sa vocation sociale et communautaire et que la totalité du lot 3 636 077 situé à l'est de la rue Marcel-Pépin (et non pas 400 m²) soit converti en parc, ce qui permettrait l'inclusion de tous les résidents du secteur, en particulier ceux et celles à mobilité réduite.

On compte actuellement sur le site du Centre Raymond-Préfontaine plus de 30 personnes handicapées, incluant quelques personnes de la Résidence Piero-Corti, et ce nombre est susceptible d'augmenter au fil des ans, compte tenu que tous les appartements du 3150 de la rue Rachel Est sont d'accès universel.

Il est à noter que des 551 personnes ayant signé la pétition, près du quart, soit 124 signataires, résident sur les terrains du site.

Espérant que vous conviendrez de la pertinence de notre requête et que vous y répondrez favorablement, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hélène Painchaud

[Redacted signature box]

Linda Gilbert

[Redacted signature box]

Montréal, le 15 juin 2007

Monsieur André Lavallée
Maire
Arrondissement Rosemont-Petite Patrie

Objet : Requête à propos d'une aire verte.

Monsieur,

Comme nous avons déjà signifié dans notre entretien du samedi 2 juin, à l'occasion de la célébration du 30^{ème} anniversaire du Comité de logement de Rosemont, la communauté « Habitations communautaires Loggia » a besoin de l'aire de jeux pour les enfants et l'aire réservée pour les locataires.

Notre requête est motivée par ce qui suit :

1. Un **grave danger** pour les enfants qu'utilise l'endroit réservé pour les stationnements. Les enfants ont besoin d'un endroit **sécuritaire** pour « brûler leurs énergies » et profiter du bon temps après l'école.

2. L'utilisation des bicyclettes, balles, ballons et autres, ont produit des **dommages** aux voitures stationnées. À plusieurs reprises **il y avait déjà des voitures endommagées.**

3. Nos handicapés ont aussi besoin d'un endroit **proche** pour se rassembler, " fuir la chaleur en été " et profiter du bon temps. L'endroit le plus proche est un parc à deux coins d'ici près du boulevard Saint-Michel que plusieurs d'entre eux il est trop **difficile d'accès.**

Nous espérons votre intervention afin d'obtenir une solution efficace et durable à ce problème.

Dans l'attente, veuillez recevoir monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Pour les locataires de la communauté « Habitations communautaires LOGGIA »

Maria-Angélica Figueroa <input type="text"/>	German de Nordenflycht <input type="text"/>	Henry Desbiolles <input type="text"/>
Isabelle Kafwaya <input type="text"/>	Martin Ramirez <input type="text"/>	Mohamed Moula <input type="text"/>

Montréal, le 14 octobre 2009

Monsieur André Lavallée
Maire d'arrondissement
Rosemont / Petite-Patrie
5650, rue d'Iberville
2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Objet : Lot 3 636 077 du Cadastre du Québec
Site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine situé au 3100, rue Rachel Est

Monsieur,

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du **6 juillet 2009**, il était indiqué ce qui suit à l'ordre du jour :

40 – Réglementation

[...]

.05 1090963033 Autorisation du versement, du domaine public à des fins privées dans le domaine public à des fins de parc, d'une **partie du lot 3 636 077** du Cadastre du Québec – Site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine, situé au 3100, rue Rachel Est.

Lors de cette même séance, vous aviez indiqué qu'une superficie d'environ 400 m² était mise en réserve pour la création d'un parc.

Après vérification, le **25 septembre 2009**, auprès du Registre foncier, il appert que le lot 3 636 077 (d'une superficie approximative de 850 m²) est celui qui jouxte, côté ouest, le 3150 de la rue Rachel Est. Ainsi, la partie mise en réserve pour la création d'un parc équivaldrait plus ou moins à la moitié du lot.

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du **28 septembre dernier**, à une question posée par monsieur Noël Deslauriers, vous confirmiez que c'était bel et bien une **partie du lot 3 636 077** qui était mise en réserve pour la création d'un parc sur le site Préfontaine.

Puis, le **2 octobre 2009**, des pancartes étaient installées sur les terrains du site Préfontaine pour un appel public de propositions.

Toutefois, le **4 octobre 2009**, monsieur le maire Gérald Tremblay s'engageait, entouré de plusieurs de ses 102 candidats, à investir 21 M \$ annuellement dans les parcs de la métropole, soit plus que le double du budget précédent. Monsieur Tremblay souhaitait que ce plan crée un effet de levier pour les investissements faits par les arrondissements dans les parcs locaux, ces sommes devant être allouées à la consolidation et à l'acquisition de trames vertes.

À la lumière des nouveaux engagements pris par Union Montréal, je vous demanderais de bien vouloir reconsidérer la superficie que vous aviez allouée en réserve le 6 juillet dernier et d'harmoniser votre engagement à celui du maire Gérald Tremblay, soit doubler la superficie du futur parc sur le site

Préfontaine. On obtiendrait ainsi, en utilisant la totalité du lot 3 636 077, une superficie comparable à celle octroyée pour les parcs suivants :

Mia Riddez-Morriset / Marian Dale Scott
(6^e Avenue et Rose Ouellette / Madeleine Dansereau)

ainsi que

Ludmilla Chiriaeff / Micheline Coulombe Saint-Marcoux
(6^e Avenue et Olivette Thibault / Rina Lasnier)

Il vous est encore possible d'apporter des modifications au mandat que vous avez confié concernant l'appel public de propositions.

Espérant que vous répondrez favorablement à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hélène Painchaud



c.c. Monsieur Gilles Grondin, Conseiller d'arrondissement – Vieux Rosemont et président du Comité Consultatif d'Urbanisme
Me Pierre Rochon, secrétaire d'arrondissement Rosemont / Petite-Patrie



Bureau du maire d'arrondissement
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3
Tél. : 514 868-3933 Fax : 514 868-3932
karinemorier@ville.montreal.qc.ca

Le 22 octobre 2009

Madame Hélène Painchaud

**Objet : Lot 3 636 077 du Cadastre du Québec
Site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine
N/Réf. : 09-1148 (A)**

Madame,

Au nom du maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, M. André Lavallée, j'accuse réception de votre lettre du 14 octobre dernier concernant le lot 3 636 077 du Cadastre du Québec situé sur le site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine au 3100 rue Rachel Est.

Soyez assurée que votre correspondance sera portée à l'attention du maire, M. Lavallée, dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, votre demande a déjà été transmise à M. Paul Bourret, directeur de l'arrondissement, pour être traitée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Dans l'intervalle, pour tout complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez recevoir, Madame, nos meilleures salutations.



Karine Morier
Directrice du bureau du maire

c. c. : M. Gilles Grondin, conseiller du district du Vieux-Rosemont

Direction d'arrondissement
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Le 9 novembre 2009

Madame Hélène Painchaud

OBJET : Site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine – versement à des fins de parc

Madame,

Dans votre correspondance du 14 octobre 2009, à l'intention de monsieur André Lavallée, maire de l'arrondissement, vous souhaitez que l'entièreté du terrain situé au coin sud-est des rues Marcel-Pepin et Rachel soit dédiée à des fins de parc.

Or, au cours de son assemblée du 6 juillet 2009, le conseil d'arrondissement a plutôt décidé d'autoriser le versement d'une partie du lot en question (3 636 077 du cadastre du Québec) dans le domaine public aux fins de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants.

Cette décision est liée au nombre important de familles avec de jeunes enfants recensé dans le secteur. De plus, la superficie de 400 m² retenue correspond à la superficie habituelle des aires de jeux pour enfants que l'on trouve dans l'arrondissement. L'aire de jeux du parc Molson en est un bon exemple.

C'est ainsi que, pour ce site, l'arrondissement a fait le choix de prioriser l'augmentation du nombre d'espaces de jeux à l'intention des jeunes enfants.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Paul Bourret
Directeur d'arrondissement

/jn

c.c. Mme Carole Paquette, directrice – Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Montréal, le 8 mai 2010

Monsieur Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Lot 3 636 077 du Cadastre du Québec
Centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est

Monsieur le Maire,

Dès le **6 avril 2009**, j'ai fait des représentations auprès du conseil d'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie afin d'obtenir, pour les résidants du district du Vieux-Rosemont, la conversion en parc du **lot 3 636 077** ainsi que la restauration du **centre Raymond-Préfontaine** en un **lieu communautaire**.

Depuis cette date, je n'ai cessé d'insister sur le fait qu'il serait important pour les locataires à mobilité réduite de jouir d'un **espace vert** et d'une **salle communautaire** où ils pourraient se réunir, ce qui leur garantirait une meilleure qualité de vie. J'ai fait remarquer aux élus que les locataires des Habitations communautaires Loggia n'avaient accès à aucune salle communautaire et que les personnes à mobilité réduite étaient condamnées à se rassembler sur le trottoir ou dans le lobby du 3150 de la rue Rachel Est. Vous conviendrez avec moi que ces personnes ont elles aussi le droit de profiter d'un peu de fraîcheur l'été, et du soleil durant les beaux jours du printemps et de l'automne. Je souligne que tous les appartements du 3150, de la rue Rachel Est sont d'accès universel et que plusieurs logements des multiplex sont également occupés par des personnes à mobilité réduite. Si nous comptons présentement **28 locataires** qui **se déplacent en fauteuil**, ce nombre est appelé à croître et il ne serait pas étonnant que, d'ici 5 ans, nous en comptons plus de 35.

C'est avec consternation que j'ai appris qu'une toute petite partie du lot mentionné en rubrique (**conseil d'arrondissement du 6 juillet 2009**) avait été réservée comme aire de jeux pour les enfants et que la balance du lot 3 636 077 n'était pas réservée à des fins de parc, privant du même coup les personnes à mobilité réduite de jouir de cet espace.

Le **2 octobre 2009**, des pancartes étaient installées sur les terrains du site Préfontaine annonçant un appel public de propositions.

Deux jours plus tard, soit le **4 octobre 2009**, en pleine campagne électorale, vous vous engagez, entouré de plusieurs de vos 102 candidats, à investir 21 M \$ annuellement dans les parcs de la métropole, et à plus que **doubler le budget précédent**. Vous souhaitez créer un effet de levier pour les investissements faits par les arrondissements dans les parcs locaux, ces sommes devant être allouées à la consolidation et à l'acquisition de trames vertes.

Cet investissement était rapporté dans le **Journal de Rosemont La Petite-Patrie** publié le **13 octobre 2009**. Une photo du centre Raymond-Préfontaine faisait la une du journal, accompagnée d'un article sur le sujet («**Métamorphose d'un vestige patrimonial**»). L'article se terminait ainsi : «**La Ville prendra ses responsabilités et verra à la restauration du centre dans les meilleurs délais, pour faire place non pas**

à un centre historique du Service de santé tel qu'elle (Hélène Painchaud) l'aurait souhaité, mais à un nouveau projet qui se joindra à la première phase de développement du site adjacent, lequel a déjà permis la construction de 122 logements sociaux et communautaires.»

À la lumière de ces nouveaux engagements pris par Union Montréal, j'avais écrit à monsieur André Lavallée le **14 octobre 2009** lui demandant de bien vouloir **reconsidérer la superficie** qu'il avait mise en réserve le **6 juillet 2009** et d'harmoniser son engagement au vôtre, soit **doubler la superficie du futur parc** sur le site Préfontaine. On obtiendrait ainsi, en utilisant la **totalité du lot 3 636 077**, une superficie comparable à celle octroyée pour d'autres parcs de l'arrondissement, soit les parcs :

Mia Riddez-Morriset / Marian Dale Scott
(6^e Avenue et Rose Ouellette / Madeleine Dansereau)

ainsi que

Ludmilla Chiriaeff / Micheline Coulombe Saint-Marcoux
(6^e Avenue et Olivette Thibault / Rina Lasnier)

Il est sûrement possible, suite à l'appel public de propositions qui s'est terminé le **13 janvier 2010**, d'**apporter certaines modifications** lors des négociations entourant l'octroi du site à l'investisseur retenu. À moins que l'on ne prenne dès maintenant les mesures qui s'imposent pour assurer le bien-être des personnes à mobilité réduite du secteur, il sera impossible de faire marche arrière par la suite.

À la lumière de ces informations et dans la foulée du **Sommet sur la biodiversité et le verdissement de Montréal**, je vous prie de reconsidérer les enjeux de ce projet et de penser à **long terme** en modifiant les critères préalablement établis.

Espérant que vous porterez une attention particulière à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hélène Painchaud



c.c. Madame Louise Harel, Chef de l'opposition
Monsieur Richard Bergeron, membre du comité exécutif
Madame Lyn Thériault, membre du comité exécutif
Élus du conseil d'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie
Me Yves Saindon, Greffier, Ville de Montréal
Madame Valérie R. Carbonneau, Journal de Rosemont – La Petite-Patrie



**Cabinet du maire
et du comité exécutif**

Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
ville.montreal.qc.ca

Le 27 mai 2010

Madame Hélène Painchaud

N/Réf. : 10-100195

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre adressée à M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, concernant les décisions qui ont été prises pour l'utilisation du lot 3 636 077 et la restauration du Centre Raymond-Préfontaine.

Comme il s'agit d'un dossier qui relève de la juridiction de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie, j'achemine votre correspondance à son directeur, M. Paul Bourret, en lui demandant d'y accorder toute son attention.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christiane Miville-Deschênes".

pour Christiane Miville-Deschênes
Directrice des communications

Montréal, le 8 mai 2010

Monsieur François W. Croteau
Maire de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
5650, rue d'Iberville
2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3

Objet : Lot 3 636 077 du Cadastre du Québec
Centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est

Cher monsieur Croteau,

Vous trouverez sous pli copie des lettres expédiées à monsieur Gérald Tremblay et madame Louise Harel, concernant l'affaire mentionnée en titre.

Le **centre Raymond-Préfontaine** et les **terrains adjacents** ayant fait l'objet d'un **appel public de propositions**, un promoteur aurait été choisi. Le dossier serait bientôt présenté au **comité exécutif**, avant d'être acheminé au **conseil d'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie**.

Vous vous souviendrez peut-être que lors du **conseil d'arrondissement du 6 avril 2010**, les fonctionnaires de la Ville s'étaient engagés à **placarder la fenêtre du centre, fracassée le 18 mars 2010**. Depuis cette date, une **clôture de métal** a été installée le long de la **rue Marcel-Pépin le 23 mars 2010**, bloquant l'accès au site de ce côté. Le **22 avril 2010**, les employés de la Ville ont **refermé la brèche de la clôture Frost** qui donnait sur le **stationnement Maisonneuve**, et ils ont également installé sur la clôture des **panneaux interdisant l'accès au site**, du côté du stationnement Maisonneuve, sur la rue Rachel Est ainsi que sur la rue Marcel-Pépin. Toutefois, ils n'ont **jamais replacardé la fenêtre** qui donne sur l'arrière du centre Raymond-Préfontaine. Je suis d'avis que c'est **pour des raisons de sécurité** qu'ils ne l'ont pas fait, la brique entourant cette fenêtre étant très abîmée et le **risque d'un glissement des briques situées au-dessus de la fenêtre étant toujours possible**.

C'est avec étonnement que j'ai appris que le promoteur retenu songerait à conserver ce bâtiment, alors que **les ouvriers n'osent même plus toucher au mur**.

En tant que **maire de l'arrondissement Rosemont – La Petite Patrie**, je sollicite votre appui afin que soient inclus dans les négociations de cette transaction la **conversion en parc du lot 3 636 077**, pour le bénéfice des résidents du secteur, en particulier pour les **28 personnes à mobilité réduite** qui habitent juste à côté, et pour que le **centre Raymond-Préfontaine** conserve sa **vocation communautaire**, entreprise il y a plus de 100 ans.

En continuité avec le **Sommet sur la biodiversité et le verdissement de Montréal**, je suis confiante que vous appuierez nos revendications et vous remercie à l'avance de votre attention.

Hélène Painchaud

p.j.
c.c. Madame Véronique A. Carbonneau, Journal de Rosemont



Bureau du maire d'arrondissement
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3
Tél. : 514 868-3933 Fax : 514 868-3932
francis.cote@ville.montreal.qc.ca

Le 1^{er} juin 2010

Madame Hélène Painchaud

**Objet : Lot 3 636 077 du Cadastre du Québec
Centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est
N/Réf. : 10-0073 (A)**

Madame,

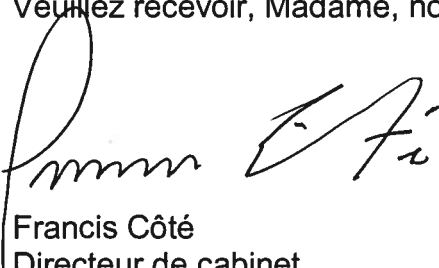
Au nom du maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, M. François W. Croteau, il me fait plaisir d'accuser réception de votre documentation du 8 mai dernier concernant le lot 3 636 077 du Cadastre du Québec et le Centre Raymond-Préfontaine.

Je tiens à vous assurer que votre correspondance sera portée à l'attention du maire, afin que ce dernier puisse en prendre connaissance dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, votre demande a déjà été transmise à M. Paul Bourret, directeur de l'arrondissement, pour être traitée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Dans l'intervalle, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout complément d'information.

Veillez recevoir, Madame, nos meilleures salutations.



Francis Côté
Directeur de cabinet
Bureau du maire